



Ma Révérende Mère
Chères Sœurs hospitalières
Mesdames et Messieurs les membres de la commission et du corps médical
Mesdames et Messieurs,

L'année que La Providence a vécue entre notre dernière assemblée et celle de ce soir est tout simplement la dernière que nous vivrons ainsi.

C'est la dernière année que nous vivrons ainsi d'un point de vue financier d'abord : le rôle d'une Fondation est d'assumer lorsqu'il y a lieu, des déficits pour permettre à l'institution de modeler son nouveau visage, de changer ses habitudes, d'investir. Nous l'avons fait pour la santé publique au sens large à laquelle nous sommes attachés, nous l'avons fait aussi par souci d'équité, nous l'avons fait pour un canton en difficulté, pour une philosophie d'intérêt public. C'est à présent terminé : la santé publique opère des choix qui dilapideront à coup sûr les finances de l'Etat, l'équité n'est pas respectée depuis plusieurs années en matière financière face à notre établissement. Je le dis sans esprit de recul : l'année qui s'annonce sera équilibrée parce que nous ne voulons et ne pouvons plus offrir des prestations au dessous de leur réelle valeur au canton.

C'est la dernière année que nous vivons ainsi d'un point de vue de financement aussi. Vous le savez, la nouvelle LAMal modifie profondément le mode de financement des hôpitaux. La concurrence est désormais la règle pour tenter de faire baisser les coûts de la santé et les frontières seront dorénavant ouvertes aux patients de toute la Suisse et surtout de nos cantons voisins. Cela tombe bien : notre hôpital est sans égal à Neuchâtel dans ses trois spécialités et c'est notre paradoxe : nous ne représentons que 14% de la capacité hospitalière, mais 80 à 100% de nos trois spécialités. Ce devrait être une force sur laquelle l'Etat s'appuie pour tenter d'attirer des patients d'ailleurs, pour s'efforcer de créer un réel pôle d'attractivité romand, pour essayer de briller sur la scène de la santé de l'arc jurassien. Mais non. Le seul programme annoncé de l'Etat, c'est d'exclure la Providence de la liste hospitalière cantonale afin de l'empêcher d'accueillir les patients assurés en LAMal de base. Ce n'est pas pour tout de suite bien sûr, parce que c'est techniquement impossible. La ministre affirme que c'est pour 2015, dernier délai pour fixer une liste hospitalière ; ce sera, à notre avis, toujours impossible – techniquement et très probablement juridiquement.

C'est la dernière année que nous aurons vécu encore dans ce faux partenariat, où nous devons être compliants et aimables devant une autorité politique ou médicale qui vibronnent avant de se contredire, qui affirment sans preuves, qui se montrent déclamatoires mais ne décident en définitive toujours rien. Dans les quelques mois qui viennent, la Providence décidera si elle souhaite poursuivre sur la voie du partenariat ou non. Je dois vous le dire sans détour, la solution de partenariat n'est en l'état pas celle que nous privilégions parce que le partenariat exige que nous jouions le jeu à deux et que pour le moment, nous subissons des règles qui ne sont finalement pas très équitables. La fin du partenariat, cela signifie que nous garderons les patients LAMal de base, mais que nous allons probablement précéder les vœux du Conseil d'Etat et entrer en concurrence plus vite que prévu avec HNe. Nous avons chiffré la perte probable pour l'Etat, cela représente une perte financière importante pour l'Etat. Nous en avons informé l'Etat, désormais, ce sont aux administrations de ce canton de chiffrer les débours. Mais personne ne doit croire que la fin du partenariat permettra d'économiser de l'argent.

En réalité, Mesdames et Messieurs, depuis les premières annonces de M. Debély, nous avons décidé – et nous vous l'avons annoncé – de tout mettre en œuvre au plus vite pour que personne à l'avenir ne puisse décider pour nous. Après cinq ans de travail, c'est aujourd'hui chose faite : selon toute probabilité, les choix et décisions des autorités politiques n'auront plus d'effets sérieux sur notre établissement. L'arrêté fixant les conditions d'octroi de prestation par l'Etat est contesté devant le Tribunal administratif fédéral, notre conseil juridique se montre relativement confiant : la LAMal est violée sur plusieurs points. Nous en avons alerté suffisamment tôt le Conseil d'Etat ; il n'en a pas tenu compte ; nous avons dénoncé une procédure de consultation hâtive et non conforme aux usages, le Conseil d'Etat n'en a pas tenu compte ; nous avons demandé une rencontre au Conseil d'Etat pour lui présenter le projet ostéo-articulaire - élaboré par les spécialistes du Haut et du Bas du canton - et notre position, il a refusé de nous voir, préférant ne rien savoir ; le temps de la bienveillance est désormais révolu pour nous.

Nous sommes à présent clairement résolu à tracer une voie d'avenir claire et sans ambiguïtés et si le gouvernement ou les autorités sanitaires de ce canton souhaitent quelque chose de notre établissement, il va falloir qu'ils viennent le demander et surtout qu'ils en paient le prix juste. C'est désormais la politique de La Providence, lassée des mensonges et des contre-vérités proférées, lassée de voir ses propositions délaissées depuis 6 ans, lassée de voir ses ouvertures repoussées depuis 6 ans, lassée de voir ses finances menacées et ses efforts attaqués, lassée depuis six ans de l'anarchie qui règne dans la santé du canton où plus personne ne décide rien. C'est dans ce contexte que nous avons dû abandonner une créance contre l'Etat de près de 2,5 millions. Nous les avons absorbés dans l'exercice 2010 et cette absorption explique en partie notre fragilité financière temporaire.

Mais je le dis aujourd'hui, le temps des cadeaux est révolu. Nous sommes maintenant devant notre destin. Nous le savons, nous avons tout pour bien faire. Nous devons décider seuls de notre avenir. C'est une chance et une responsabilité différente et nouvelle : nous devons remettre l'hôpital d'équerre, financièrement parlant. Les décisions ont été prises : le temps des cadeaux financiers à l'Etat est résolu. Les outils financiers ont été développés, ils nous permettent de suivre l'évolution de notre établissement. Ils sont encore insuffisants : des outils plus performants sont en cours d'établissement. Nous voulons pouvoir suivre l'état de nos finances – et l'exercice est terriblement compliqué pour un hôpital – mois par mois.

Cela pour savoir en temps réel comment l'hôpital de La Providence se porte. Et pour pouvoir réagir très vite en cas d'impondérables. S'il s'avère nécessaire de réduire quelques unes de nos prestations, nous n'hésiterons plus à le faire.

Cela dit, chacun doit savoir que nous ne cesserons pas de travailler et de valoriser les compétences de la Providence. Nous souhaitons demeurer partenaires, mais nous ne traiterons qu'avec un interlocuteur prêt à appliquer des règles équitables. Si tel n'est pas le cas et je dois vous dire tout de go que cela ne semble pas devoir être le cas, nous agissons seuls et sans états d'âme particulier. Nous le regrettons malgré tout parce que nous pensons que ce n'est pas un bien pour le canton. Mais nous ne pouvons pas faire le bonheur des gens contre leur gré. Nous nous contenterons donc de faire le bonheur des citoyennes et citoyens du canton qui nous font confiance en choisissant notre hôpital. Parce que dans tous les cas, partenaires ou pas, nous allons tout faire pour continuer à recevoir ici tous les patients ; je dis bien tous !

C'est là notre mission et nous n'entendons nous y soustraire sous aucun prétexte.

Cette dernière année fut difficile, nous vous l'avons dit. Nous aimerions remercier tous les membres du comité, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'hôpital, le corps médical, le personnel soignant, administratif et technique. L'engagement de toute l'équipe de la direction a également été très important, nous leur exprimons toute notre reconnaissance. Personne ne ménage son enthousiasme et c'est ce qui fait la force de la Providence.

Le Président
Dr Antoine Wildhaber

Neuchâtel, le 31 octobre 2011